



La MESE

une mission d'expertise et d'accompagnement au service des collectivités et des agriculteurs



La Mission d'Expertise et de Suivi des Epanchages a pour vocation l'assistance technique au service de l'État, des Agences de l'Eau, des maîtres d'ouvrage des stations d'épuration et des exploitants agricoles, visant à favoriser l'organisation de filières de valorisation agronomique des boues conformes à la réglementation et qui préservent les intérêts de l'agriculture et de l'environnement. Avec l'appui des Agences de l'Eau, la MESE joue le rôle d'organisme de suivi indépendant des producteurs de boues.

Objectifs de la MESE

Elle a pour principal objectif d'encadrer les pratiques d'épandage afin de contribuer à la **préservation de la qualité des sols, des cultures, des produits et de l'environnement**. Les trois fonctions essentielles de la MESE sont d'assurer :

- **L'expertise agronomique et la conformité des règles d'Épandage** des dossiers tout au long de la filière dans le cadre des Études Préalables d'Épandage (EPE), des Bilans Agronomiques (BA), des Programmes Prévisionnels d'Épandage (PPE).
- **Un rôle de conseil, d'information et de communication** auprès des collectivités, des agriculteurs, des prestataires à l'épandage sur le thème de la valorisation agricole et du retour de la matière organique au sol.
- **La pérennité de la filière de recyclage des boues en agriculture** en améliorant la qualité des boues recyclées, la traçabilité et la fiabilité des épandages.

Le travail en réseau renforce, d'une part, la qualité et l'homogénéité de l'expertise départementale et, d'autre part, l'interprétation technique des textes en apportant **des réponses à travers des références, des méthodes et des outils communs d'aide à l'expertise**.

Pourquoi un Réseau MESE d'Oc. ?

Arrêté du 8 janvier 1998 boues

- Vides réglementaires
- Lecture et interprétation différentes

Nouveaux systèmes de traitement
(Lagunes, Filtrés et lits plantés de macrophytes, Serre solaire) et **nouveaux produits**

Nouvelles exigences environnementales (Directive Nitrates, Natura 2000, etc.)

SILLAGE : logiciel de suivi réglementaire des épandages

Problématiques communes - Solliciteurs communs - Partenaires communs



- Fédération des acteurs de la filière
- Interprétations techniques et réglementaires
- Homogénéisation des références et méthodes (internes, externes)
- Complémentarité des programmes MESE
- Force de proposition au niveau national (SILLAGE, Laboratoires, COMIFER, etc.)

► Optimiser l'expertise ► Améliorer la filière épandage

Que peut apporter la MESE aux collectivités ?

- Une orientation vers le choix de la filière de traitement la plus adaptée,
- Un conseil sur la faisabilité d'un épandage dans la commune,
- Des détails techniques sur le « principe d'un plan d'épandage »,
- Les premières estimations de la surface nécessaire à l'épandage,
- Une mise en relation avec une liste de bureaux d'études aptes à la réalisation d'étude d'épandage et de prestataires à l'épandage,
- Le conseil sur les subventions et le montage du dossier de subventions.

Que peut apporter la MESE aux agriculteurs ?

- La garantie d'un apport en éléments fertilisants répondant aux besoins des cultures en tenant compte des teneurs déjà présentes dans le sol et des périodes de semis,
- Un suivi des sols à l'échelle de la parcelle (analyses de sol),
- L'assurance de conseils sur la fertilisation complémentaire,
- La signature d'une convention en bonne et due forme fixant les engagements du producteur de boues et de l'utilisateur,
- Le suivi du chantier des épandages sur les parcelles.

Rôle des acteurs de la filière d'épandage

Maître d'ouvrage (Pétitionnaire déclarant)	DDT(M) / Préfecture	MESE	Agence de l'Eau	CD / SATESE	Prestataires
Producteur de boues : Commune, Syndicat, Intercommunalité, délégataire de service public, etc. - Est responsable des boues de la production à l'épandage sur la parcelle	1) Guichet unique (DDT(M) / Préfecture) : - Vérifie la complétude du dossier et émet le récépissé si complet 2) Service instructeur (service police de l'eau) : - Vérifie la régularité de la demande - Garantit le respect de la réglementation relative à l'épandage des boues	Organisme indépendant du producteur de boues : - Assure l'expertise technique sur consultation de la DDT(M) - Joue le rôle d'interface entre les différents acteurs de la filière (informations, conseils) - Contribue pour l'AE au calcul des primes pour épuration via l'avis MESE	Etablissement public de l'Etat : - Subventionne la réalisation de l'EPE - Octroie la "Prime pour épuration" sur la base de l'avis MESE qui sert à déterminer le coefficient de traitement des boues	Collectivité territoriale : - Accompagne et conseille le maître d'ouvrage dans la gestion de la STEU - Subventionne en complément de l'Agence de l'Eau la réalisation de l'EPE (CD 11 et 66)	- Assistance à maître d'ouvrage - Etude de faisabilité - Réalisation des études d'épandage - Réalisation du chantier de curage - Réalisation du chantier d'épandage - Réalisation de l'enfouissement sur les parcelles

Une action inscrite sur la durée, enrichie du partage d'expériences et renforcée par un arrêté préfectoral départemental

1998 MESE 30	1999 MESE 11	2000 MESE 34	2013 MESE 48	2014 MESE 66
--------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------

Vos contacts MESE

Chambre d'agriculture de l'Aude
Stéphanie RUBIO
04 68 11 79 77
stephanie.rubio@aude.chambagri.fr

Chambre d'agriculture du Gard
Claire GAFFIER
04 66 25 46 92
claire.gaffier@gard.chambagri.fr

Chambre d'agriculture de l'Hérault
Marie CASTAGNET
04 67 20 88 35
castagnet@herault.chambagri.fr

Chambre d'agriculture de la Lozère
Laure GOMITA
04 66 65 62 00
laure.gomita@lozere.chambagri.fr

Chambre d'agriculture des Pyrénées-Orientales
Margot DALLA NORA
04 68 35 85 95
margot.dallanora@pyrenees-orientales.chambagri.fr

